

Service Magasin municipal

**OBJET : CESSIION D'UNE BALAYEUSE AEBI 2.5 M3 SUITE À UNE VENTE AUX ENCHÈRES SUR LE SITE AGORASTORE**

La Maire d'Annonay,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81 du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société MATEVERT-G.SPASSOV a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

**DECIDE**

**Article 1**

La cession de la balayeuse 2.5 M 3 suivante à la société MATEVERT-G.SPASSOV situé 27 route de Lyon, 27480 Beauficel en Lyons, France.

Une balayeuse de marque Aebi, modèle MFH 2500, de 2008, n° de châssis : 11-02016 pour la somme de 4410 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société MATEVERT-G.SPASSOV.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le ..... et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 20/02/2020

**La Maire**

**Antoinette SCHERER**



REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

24 FEV. 2020